

GOVERNEMENT GENERAL  
4e DIRECTION GENERALE  
1e DIRECTION.

Leopoldville, le 7 mai 1948.

CONGO BELGE.

N° 2095/Eco.

R4. AE.dg N°331  
du 13 avril 1948.

OBJET:

Devises Fr. S.

Bospier n° 12.12.04.

N° 2096/Eco.

TRANS.MIS copie pour information à Monsieur  
du Service des Affaires Economiques de la  
du Kivu à KISTENYI.--

Leopoldville, le 7 mai 1948.--

Le Directeur-Chef de Service ff.,  
SPITARELS C.V.

Sé/SPITARELS C.V.

Monsieur le Délégué Commercial ,

Subsidiairement à ma lettre n° 1870/Eco. du  
24 avril 1948, par laquelle je répondais provisoirement  
à la vôtre citée en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
connaître, que la Commission des Devises et des  
importations a examiné votre dossier en sa séance du  
27 avril 1948.

Tenant compte des arguments que vous avez  
fait valoir, elle a décidé que la validation des  
licences relatives à des marchandises suisses, pourra  
être effectuée avec une certaine libéralité à l'avenir.

Je vous propose de suggérer aux firmes  
congolaises qui ont eu quelques difficultés en ce  
domaine, d'introduire de nouvelles demandes de licences.  
Conformément au désir que vous aviez exprimé,  
je vous retourne en annexe, les documents que vous  
m'aviez donnés en communication.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Commercial,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur-Chef de Service ff.,  
SPITARELS C.V.

Monsieur le Délégué Commercial  
de l'Office Suisse d'Expansion Commercial  
B.P. 1153  
à ELISABETHVILLE.

